

Exemplaire corrigé

Etienne HELIN

Professeur émérite à l'Université de Liège

La gestion d'une seigneurie :
le cas d'Aywaille au XVIIe siècle

Allongée en bordure de l'Amblève, Aywaille à l'extrême nord du Luxembourg, comme Clavier-Ochain en plein Condroz et comme Sourbrodt, aux confins des Hautes-Fagnes, ont été, pendant des siècles, aux avant-postes du duché. Est-ce parce que les trois villages sont à présent englobés dans la province de Liège? Est-ce parce que jadis ils étaient comme encastés dans des principautés voisines? Toujours est-il que leur appartenance au Luxembourg est à présent quasiment oubliée, alors qu'elle explique presque tout de leur lointain passé. Pour nous en tenir désormais à Aywaille et Remouchamps, ils formaient une seule seigneurie, comptant, outre ces modestes villages, quelques hameaux (Awans, Kin, Niaster, Septroux, Piromboeuf, Hénoumont, Nonceveux, Quareux, etc.). Cette sorte d'enclave luxembourgeoise était entourée au Nord par les seigneuries d'Au-delà des Monts (avec Sprimont et Florzé, relevant du duché de Limbourg), au Nord-Est et au Sud, par la principauté abbatiale de Stavelot et Malmedy, à l'Est encore par la principauté de Liège ou plus exactement son marquisat de Franchimont (environs de Theux, Spa et Verviers). On devine le proliférant contentieux que suscitaient les voisins et à quel point, dans cet enchevêtrement de frontières, Aywaille était une proie facile pour les troupes de passage qui savaient qu'elle était trop loin de Luxembourg pour en espérer un prompt secours. Aussi réquisitions, pillages, incendies jalonnent-ils les XVI^e et XVII^e siècles. A cela viennent s'ajouter violences, représailles et interminables procès qui opposent les manants d'Aywaille-Remouchamps-Hénoumont d'une part, ceux de La Reid et Beco (marquisat de Franchimont) d'autre part à propos des droits d'usage sur la Porallée, large bande de terrains indivis, incultes mais où les troupeaux de plusieurs communautés avaient le droit de paître. Il n'en sera guère question ici, pas plus que des rivalités entre les seigneurs d'Aywaille et ceux des principautés voisines.

Certaines de ces contestations remontent au Moyen Age, à une époque où la seigneurie appartenait à un prieuré clunisien, de plus en plus décadent. Avant la mort du dernier prieur, le Recteur du Collège des jésuites de Luxembourg, semble bien exercer effectivement les prérogatives seigneuriales (vers 1580) et ses successeurs les conserveront quasi-intactes jusqu'à la suppression de l'ordre (en 1773). C'est le début de ce long règne qui retiendra désormais l'attention. Pourquoi? Avec l'ordre et la méthode qui les caractérisent, les jésuites ont réorganisé les archives de leur nouveau domaine et si, lorsque le fonds nous fut confié en 1953, le classement originel était bouleversé, la faute en incombe aux déménagements entre Luxembourg, Bruxelles, Arlon et Liège - sans même faire mention ici d'initiatives anarchiques de quelques chercheurs trop pressés. Les lettres envoyées d'Aywaille à Luxembourg se retrouvaient un peu partout et comme, sur un ou deux folios elles traitent de plusieurs sujets à la fois, on s'est résigné en 1953 à un classement chronologique pur et simple, souvent perturbé, en

dépôt des cotes manuscrites qui leur avaient été assignées d'après l'inventaire systématique de 1723-1773.

Cette série de lettres n'est hélas pas complète, même pour les années 1625-1699, les plus fournies. Certaines sont restées collées à leur emplacement d'origine, parmi les pièces de procédures par exemple. Plus grave : le Collège de Luxembourg n'a conservé que la correspondance que lui adressaient les gens d'Aywaille, principalement le mayeur, le greffier, le fermier et le curé ; parfois aussi des particuliers qui sollicitent une faveur ou une recommandation.

Nous n'ambitionnons pas d'écrire l'histoire d'Aywaille ; celle-ci requiert une connaissance des moindres lieux-dits, des familles et des usages que seul maîtrise un érudit du crû. Pas question d'aborder non plus ces domaines pourtant passionnants que sont l'économie, les croyances, les classes d'une société d'Ancien Régime. Et comme, à première vue, les institutions n'ont rien d'exceptionnel, nous avons voulu nous faire une idée de leur fonctionnement ordinaire. En d'autres termes, comment les seigneurs géraient-ils quelques-unes des difficultés, petites ou grandes que leur suscite leur propre patrimoine ?

Au premier plan et de manière quasi permanente : la guerre.

Sa manifestation la plus fréquente est le logement des troupes. Quand ce sont des alliés, ils ne protègent rien. La compagnie d'un certain capitaine Colebrant a été frauduleusement accrue de 15 « bélires qui se font entretenir à la surcharge de cette désolée communauté » [d'Aywaille ; 7, 10 mai 1652] mais cette troupe hétéroclite s'est repliée vers Bruxelles sitôt que le bruit a couru qu'approchent les redoutables Lorrains, ces soudards mal payés que leurs officiers entretiennent aux dépens du pays de Liège (7, 30 mars 1652). Les lettres de sauvegarde octroyées à l'un ou l'autre notable sont autant de pommes de discorde qui divisent la communauté. Le plus raisonnable serait de calculer les rations à fournir et le nombre de « feux » (ménages) en état de payer, dans l'espoir d'obtenir des Etats de Luxembourg une réduction des cotes fiscales. A cette fin les jésuites sont priés d'interposer leurs bons offices en faveur du « désolé lieu d'Eauwaille » (6, 20 août 1634). Parfois, la carence d'autorité sévit à l'étranger : « Je suis bien marry que le malheur a voulu que nous n'ayons pu obtenir notre sauvegarde [garantie écrite] pour Aywaille, à cause des troubles de France qui sont si estranges que l'on ne scait plus qui est Roÿ ni à qui il s'en fault adresser » (6, 3 janvier 1649).

Quand 5 ou 6 régiments déferlent à la fois, de telles précautions deviennent dérisoires. Avec les troupes du comte de Grandpré, 25 jours ont suffi à ruiner toute la bourgade (6, 14 avril 1651). Une lettre de Gilles Caber, échevin et chirurgien (7, 28 mai 1653) rappelle la ruine causée par les Lorrains, leurs violences et comment lui-même fut poursuivi à travers champs. A Sprimont, 9 régiments de Lorrains ont pris tout ce qui restait de seigle et d'épeautre, ruiné les fermes des jésuites et dévasté les prairies à la veille de la fenaison (7, 15 mai et 15 juin 1653).

De la part des Hollandais qui ont pris Maastricht et font le siège de Limbourg, on redoute surtout les enlèvements d'otages. Il faut venir en aide aux familles qui ont payé la rançon et le Collège fait grâce des rentes qu'il perçoit sur les maisons ruinées par fait de guerre (7, 11 janvier 1653; 6, 9 novembre 1634 et 28 septembre 1635, 29 octobre 1637). Le receveur va «réfugier à Liège» ses papiers (7, 15 juillet 1651) et il ne manque pas de dénoncer son rival, le greffier Jean-Anselme Pirombouff qui «s'est sauvé 12 à 15 jours comme à l'ordinaire», «s'il arrive qu'il soit rattrapé à ne pouvoir bouger, il se porte plutôt au préjudice que non pas à l'avantage du Commung [...] ce qui me crève le coeur, à manière de dire». «Les moins incommodes [= démunis] et ceux qui ont le plus d'héritages se sont retirés du Pays, laissant la charge [des impôts de répartition] aux autres» (7, 30 mars, 10 mai 1652).

A une époque où les «on-dit» tiennent lieu de journaux, les officiers d'Aywaille tiennent le Collège de Luxembourg au courant des mouvements de troupes. On est soulagé d'apprendre que Piccolomini et ses terribles mercenaires croates ont traversé la Moselle à Thionville, ce qui fait espérer que le Luxembourg sera épargné. La capitulation de Bréda est fêtée (6, 1er juillet et 29 octobre 1637). Parce qu'elles sont sans conséquence pour les voisins, les guerres civiles qui font rage à Liège, n'éveillent que de rares échos: brève allusion à l'abbé de Mouzon, émissaire à la solde du roi de France. On ne sait pourquoi les habitants de Winanplanche sont qualifiés de Chiroux, c-à-d d'aristocrates (6, 16 septembre 1640, 20 août 1637).

La mort atroce d'une vingtaine de villageois réfugiés dans l'église de Dieupart fut le pire malheur qui ait frappé Aywaille au XVIIe siècle; il survint en déjouant toutes les précautions. Les faits sont trop peu connus: en 1654, les bourgeois de Herve promenèrent dans les rues deux mannequins bourrés de pétards et y mirent le feu. Ils représentaient Louis XIV et Mazarin. Les Français ne firent pas de distinction entre ce qui chez eux, aurait été crime de lèse-majesté et ce qui à Herve n'était que mascarade carnavalesque. Le Roi confia au maréchal Abraham de Fabert (1599-1662), gouverneur de Sedan, une expédition punitive, chargée de brûler Herve et de châtier les habitants,

hommes et femmes indistinctement. Il s'agissait de traverser l'Amblève à Aywaille et la Vesdre à Fraipont. De passage devant le prieuré - propriété des jésuites - et devant l'église paroissiale Saint-Pierre, fantassins et cavaliers pillèrent et dispersèrent les habitants qui essayaient d'éteindre les feux en tuant un homme et en dépouillant « jusqu'à la chemise, avec cruauté plus que barbare » ce qui restait de femmes. Un peu plus loin, les soldats s'efforcèrent de pénétrer dans l'autre église, celle de la miraculeuse Mère de Dieu (Dieupare). Hommes, femmes et enfants s'y étaient réfugiés, abritant dans la tour leurs « hardes » et ce qu'ils avaient de plus précieux. Du haut de la tour, ils essayèrent de repousser des assaillants en leur jetant des pierres. Un jeune homme tira un coup d'arquebuse qui tua le cheval d'un Français. Ceux-ci allumèrent alors des feux devant les issues. Laissons désormais la parole à un des rares témoins directs (cfr fig. 141 (192, 194, 196)).

Monsieur le Révérend Père,

Au 16e du courant sont accourus au Bourg grandes troupes, tant de Cavallerie que d'infanterie de l'Armée commandée par le marquis de Fabert, françois. Lesquels d'abord ont entièrement pillé l'église de Saint-Piere, emportant tout sans rien laysser de considération. Et le mesme jour, y sont venus loger sept aultres Régiments de Cavallerie et quelques cents fantassins de la mesme armée lesquels ont bruslez l'Eglise de Dieupare avec la tour et quelques vingtaine de personnes réfugiées dedans, entre icieux, plusieurs des principaulx du Bourg, dont le père de l'Advocat Caber y est demeuré, Piere Lajeunesse eschevin et aultres plus opulents.

J'estois aussy dans ladite tour et en sommes sortis à cinq par les cordes des cloches parmi les flammes, tous diffigurez d'où vient que j'aye la main gauche escorchée jusques à l'os, de [= par] ladite corde, à cause de la haulteur; et de la drojcte ne me restent que trois doigts entiers, avec lesquels j'escris ce déplorable au moing mal que je peu. Venus à terre, j'aye en fuyant esté rattrappé, et découstré tout nud, ayant aussy esté constraint de demeurer tout nud et sans chemise assis sur unne pierre depuis le soir jusques au matin et emmenez le lendemain avec une petite meschante chemise, d'un jougar [lecture incertaine; nom de lieu?] jusqu'à Fraipont, ne pouvant dire les douleurs et tourmens que j'aye soufferts et remercier assez Dieu que par sa bonté j'aye la vie sauve.

Tout ce que les bonnes gens avoyent en ladite tour, victuailles, meubles, hardes ou argent et marchandises est entièrement consommé par ce grand et effroyable feu qui sembloit attendre jusques aux nuées; et des morts ne se retrouvent que des os. Estant en mon particulier tellement spolié par là qu'il ne me reste chose du monde pour me couvrir. Mais pour votre commis, il avoit tout osté et quicté votre maison avec femme et enfans; nous représentons [lecture incertaine] le tout par requeste à notre gouverneur affin quil soit servi [lectures incertaines] [f° 1 verso] de nous descharger du présent quartier d'hiver et ce par advis de Monsieur de Cassal, lequel par sa missive plaignant notre misère, promet de nous assister en cela. Sur votre Révérence, par sa bonté y porrat contribuer ses suffrages, ie l'en supplie très humblement. Lesdits soldats sont présentement à Herve, qui ravagent tout, forcent femmes et filles et commettent des horribles maux [lecture incertaine], comme ils ont fait en notre endroit sans aultre motif que leur rage, pour n'avoir offensé personne d'entre eulx ains voullu entrer en

Hef

in le
le
tant on

le/a

raavage
sujets

la / a

composition [= transiger] à laquelle ils n'ont voullut entendre, un de la tour ayant seulement tué un cheval et ce encor lorsque le feu estoit tellement allumé qu'il estoit hors de toute pyissance humainé de l'esteindre, mesme avant que j'aye dévallé par la corde le feu estant allumé iusques au sommet du comble, ensorte que, dévallant, j'avois poeur que la croix ne tomberoit sur ma teste, horresco referens! Les consommez en la tour avoyent ce loisir de sortir par les degrez et passer les flammes, ce que quattres ont tant seulement fait desquels un vient de mourir passé environ une heure. Les trois aultres estans bruslés de hault en bas et en grand péril de leur vie! Dieu les veuille assister avec nous et conserver Votre Révérence de laquelle je me dis à jamais, Monsieur,

très humble et très obligé serviteur,
Jean Anselme Pirombouff
d'Eauwaille 18. mars 1654.

Oultre l'église j'outpis d'escire qu'ils ont encor bruslé onse à douse maisons, d'entre icelles celle du Pasteur de Sougné, mon nepveu est aussy bruslés et sept à huit maison d'illecques parmy toute misère [lecture incertaine].

[Adresse:]

A Monsieur, Monsieur le Reverend Père Viron
Recteur du Collège de la Compagnie de Jésus, Seigneur d'Eauwaille,
à Luxembourg.

[Embrevure:] Le désastre d'Aÿwaille et comme le greffier est eschappé. 18 mars 1654.

La lettre du greffier J. A. Pirombouff n'est pas la plus ancienne puisque celle de Nicolas Du Sart, mayeur et éternel rival du greffier, la précède de 2 jours. Mais la trame des faits est la même et le témoin n'était vraisemblablement pas aux abords de l'incendie (180, procédures, copies de pièces antérieures, mandements). D'autres récits sont moins circonstanciés mais plus tardifs. En général, ils sont contemporains du long procès (1669-1725), qui opposa la communauté d'Aÿwaille aux jésuites de Luxembourg. Ceux-ci, en tant que décimateurs, auraient du entre autres faire refondre les cloches dont on ne retrouve que 2350 livres dans les cendres après l'incendie (7, 16 et 28 août 1654). Un de leurs avocats alla jusqu'à prétendre que le coup d'arquebuse qui tua le cheval d'un des Français était une provocation qui mettait en cause la responsabilité de la communauté... Nous ignorons l'issue et, avec notre mentalité actuelle, il y aurait quelque présomption à juger d'un crime de guerre commis il y a plus de 350 ans! Plus révélateurs sont les comportements des gens du crû. Pour la reconstruction, on avait compté sur les offrandes des pèlerins. Hélas, elles se raréfièrent puisque la statuette miraculeuse avait brûlé. Le curé reçut l'autorisation de faire des collectes dans les paroisses voisines et ses confrères désignèrent alors des hommes qui iraient quêter de porte en porte. Le maigre résultat est attribué au fait que « beaucoup de monde [entendez: de beau monde, c'est-à-dire les propriétaires qui se rendent à la campagne, lors de la moisson] est absent de Liège en ceste saison » (7, 15 et 16 août 1654). On sait par

A Monsieur ⁺

Monsieur le Secrétaire P. de Viron
Fecteur du Collège de la
Compagnie de Jéru. Secg.
de la Cour

de Luxembourg!



ailleurs que Godefroid de Sélys, maître de forges à Dieupart, commanda au jeune peintre liégeois Gérard Lairesse (1640-1711) un tableau représentant la Vierge. Il vient d'être restauré grâce à la Fondation Roi Baudouin.

Aucun deuil n'est éternel : six mois plus tard, malgré l'interdiction des jésuites (en tant que seigneurs) et du curé, «on a dansé et querellé» car il n'y a pas de fête villageoise sans musique, sans disputes, sans rixes (Z, 18 septembre 1654). Et le Fisc lui aussi perpétue les traditions: «malgré notre incendie, diminution et ruine», la forge et la tannerie seront taxées avec la communauté, le maître-ouvrier de Sélys devra loger des soldats qui s'annoncent lors du prochain quartier d'hiver (Z, 28 décembre 1654, 21 janvier 1655).

Les guerres, avec leur cortège de «logements» pires que des contributions, de réquisitions et de destructions font peser un tel poids sur la production normale, que les gens - «commodes» et a fortiori les pauvres - inventent n'importe quel expédient pour subsister. Quelques-uns louent leurs bras dans les rares industries de la seigneurie: un haut-fourneau, une tannerie, un moulin à papier. Plus tard, au XVIII^e siècle il sera question d'installer une manufacture de drap et même une verrerie. Sans la main d'oeuvre à bon marché, jamais notre pays ne se fût industrialisé. Mais la demande est faible encore et manger est un besoin plus impérieux que tout le reste. Aussi la pression est irrésistible de tirer parti des biens communaux, ces «aisances» où les «manants» [habitants à demeure] peuvent ramasser du bois et, au besoin, couper et vendre les plus beaux arbres, ce qui se fait afin de se débarrasser d'une dette de guerre, à titre exceptionnel (Z, 19 janvier 1655).

Le fléau du «surpâturage» n'est pas désigné comme tel mais il explique les conflits, parfois violents, entre communautés qui prétendent faire paître leurs «herdes» dans les landes et les fagnes de la Porallée (6 et 7, allusions fréquentes et 85-94). A l'initiative de Nicolas Du Sart, à la fois mayeur et receveur des biens des jésuites, mais au détriment «du notable intérêt à la réputation de Votre Révérence [= le recteur du collège] et de ceux de sa religion [= couvent], toutes ces aysances sont présentement labourées et cultivées [...] il a fallu commander les surcéants [manants] de cette terre, aussy loing et large qu'elle s'étend pour ce faire par corvées et à la sueur de leur corps» (Z, novembre 1652). J. A. Pirombouff qui dénonce ces «pures happenies», s'était érigé en défenseur des droits du curé lorsque le mayeur avait puni ceux qui avaient obtenu la permission de travailler les jours de fête. Du Sart, «par sa superbité et intollérance [...] s'attaque même à la spiritualité» (Z, 5 janvier 1651).

En fait, les grains sont la production majeure de la seigneurie et Du Sart, qui cumule les offices de mayeur et de receveur (« commis ») a pris l'habitude d'agir seul. Ainsi, durant la disette de 1652 qui accable

toute l'Europe occidentale, il écrit : «La nécessité de pain estoit sy très grande, que j'ay esté obligé de fair moudre de dix à douze muids [mesures de capacité solide valant à Liège, 1872 litres] pour distribuer aux officiers comme pour en assister plusieurs qui, sans cela fussent morts infailliblement de mal[e] faim. Le surplus des dites espeltes [= épeautre] a esté employé au payement des provisions [destinées au Collège]. Il ne faut toutefois espérer satisfaction [= paiement] d'aucune chose d'heur [= éventuelle] jusques après l'aoust [= la moisson, en wallon], la pauvreté estant sy extrême qu'à peine pourrai [je] ramasser de quoy fair la provision de boeur». Le bétail, en effet, est mis à l'abri par crainte des soldats lorrains (7, 30 mars 1652).

La correspondance envoyée à Luxembourg fait souvent état du cours des céréales. Après le congédiement de Du Sart, c'est un nouveau fermier Erasme Martiny, qui s'informe des prix. Il va même à l'encontre des instructions de ses maîtres: À l'approche des soldats «Ce n'est pas le temps de vendre; ung chascun tasche à se descharger de ses grains et personne ne veut achepter. Ce n'est pas icy comme dans une ville. L'espeautre se vend maintenant 9 florins et demy et l'avenne six seulement». Trois semaines plus tard, en raison du renchérissement des marchandises de Hollande et du sel, à cause des gelées et de la guerre contre les Anglais, en vue aussi des provisions à faire pour le carême, il y aurait avantage à acheter de «bons poissons de vos quartiers [= les environs de Luxembourg ?] et prendre autant moins de ceux d'Hollande» (7, 12 décembre 1654, 3 janvier 1655). Menus détails, dira-t-on; ils donneront raison aux historiens-économistes qui ne croient pas que l'offre et la demande s'adaptent de manière purement arithmétique mais sont aussi fonction de spéculations hasardeuses. Ici, elles sont le fait d'un simple fermier. Ajoutons les aléas des transports. En hiver, il arrive que les charretiers refusent de se mettre en route: il y a trop de neige ou trop de soldats à l'affut...

Le carême - on l'a vu - incite à accumuler tonneaux de harengs et fromages de Hollande, par centaines de livres. Les Pères du Collège sont friands de beurre et de vin qui leur sont expédiés par tonnelets (6, 13 décembre 1635, 1636, 29 octobre 1637, 21 juin 1641). Plus rarement, ce sont les officiers des jésuites qui demandent aux Pères l'une ou l'autre denrée: de l'épeautre, du papier, des lettres, des chapelets. Exceptionnellement: «Nous sommes extrêmement incommodés faute d'horloge, signamment lorsqu'il y a icy quelques Pères, comme Votre Révérence scait. Elle m'en a fait espérer une, que luy suplie envoyer» (6, 29 avril 1633; 9 novembre 1652).

En sens inverse, les charretiers qui viennent d'Aywaille approvisionnent le Collège en marchandises achetées à Liège: du drap, de l'eau de Spa, des peaux et du cuir, du «bois d'ébène», plusieurs exemplaires en français du martyre de feu le Rd P. Pier Wricht (6, 28

septembre 1634, 1er juillet 1637; 7, 15 juillet 1651, 25 novembre 1654, 10 novembre 1656). Aywaille sert donc de relais entre la place commerçante de Liège et la place-forte de Luxembourg.

Il s'en faut de beaucoup cependant que la correspondance soit dominée par des préoccupations mercantiles. Les officiers sollicitent le seigneur quand se présentent des cas embarrassants, ce qui survient d'autant plus souvent que le mayeur est impliqué dans des conflits entre clans locaux (6, 20 septembre 1634, 29 octobre 1637, p.6). Quelle attitude adopter à la suite du suicide [?] par pendaison du censier (6, 28 septembre 1635)? D'un duel qui pourrait passer pour un meurtre (6, octobre 1640)? D'une ordonnance qui a été ostensiblement déchirée par le curé (6, 16 septembre 1640)? En voyant le désespoir de parents dont un fils «à l'esprit troublé» vient de tuer son frère, le mayeur se demande s'il faut laisser la justice suivre son cours et il suggère au Père Recteur, en tant que seigneur d'Aywaille, de permettre aux parents de «rétirer leur enfant, à charge de le faire vivre avecq modestie et vertueusement» (7, 3 janvier 1655).

Les questions en matière religieuse sont rares parce que du ressort du curé. Celui-ci reçoit le serment d'une sage-femme qui assure n'avoir baptisé à domicile un nouveau-né qu'après qu'il eut donné des signes de vie (7, 15 mars 1655). Restent quelques banales infractions aux règlements locaux. Lors des foires et surtout de la *dédicasse* [= ducasse, fête paroissiale], on signale des réunions «folastres», des danses nocturnes qui sont soit des occasions de débauches soit des «badineries ou légères danses» (6, 22 janvier 1626; 16 octobre 1640; 30 janvier 1644).

Ce ne sont là que de maigres indices du rôle proprement religieux des jésuites, dont on sait qu'outre un enseignement savant [en latin, avec des cours de grec pendant 5 ans], ils assuraient aussi des missions [= prédications intensives] dans les campagnes et la fondation de confréries placées sous le patronage de Notre-Dame. Rien de tel à Aywaille et on ne soupçonnerait rien de l'engagement des Pères dans les controverses qui ont déchiré le monde catholique, sans un bref passage d'une lettre du greffier J.A. Pirombouff, qui remercie de l'intérêt porté à la carrière ecclésiastique de son fils aîné qui «at esté receu de bon oeil à Orval. Vostre Réverence n'a à craindre le Jansénim [sic]» (7, 3 décembre 1656). La puissante abbaye cistercienne était en effet un foyer de propagande dans le Luxembourg et la Lorraine.

Le passage de cette lettre relatif à la vocation religieuse du fils du greffier, montre assez que les relations des jésuites avec les détenteurs d'offices de leur seigneurie étaient autres que celles de maître à serviteur et a fortiori celles de patron à salarié. Toute une gamme d'attitudes va de l'hostilité à la confiance; elle fait de la gestion quotidienne d'une seigneurie un ensemble infiniment nuancé. Les

institutions administratives font tenir debout la charpente de l'édifice; les correspondances privées montrent comment s'y comportent les gens en chair et en os.

Les plus prétentieux sont les grands personnages qui ont des propriétés sur le territoire de la seigneurie (64 à 84; 6, 10 décembre 1640; 7, 18 décembre 1656). Les de selys, maîtres du fourneau de Dieupart, avaient besoin d'un «coup d'eau» [= bief] pour faire tourner leur roue hydraulique. Ils avaient bien compris aussi la valeur symbolique des attributs du Pouvoir : droits de pêche et de chasse, exemptions d'impôts. Ils s'arrogent le droit d'occuper un banc armorié dans le choeur de l'église de Dieupart et de faire peindre leur blason dans la nef. Les jésuites donnèrent ordre de briser le banc. On ignore la suite. En 1643, les de Selys sollicitèrent l'«admodiation» (mise en location) de toute la seigneurie, ce qui leur fut refusé. S'ils ne revinrent plus à la charge, c'est peut-être parce qu'en 1655, ils achetèrent une seigneurie toute proche, à Fanson (dans la principauté de Stavelot-Malmédy), pour la somme rondelette de 7500 patagons (30.000 florins) (6, 1624; février et 20 mars 1638, 2 octobre 1643, 18 janvier 1647; 7, 14 décembre 1651, 7 juillet 1653, 17 juillet 1654, 3 janvier 1655. Voir aussi 95-97).

Les rivalités entre villageois ordinaires dégénèrent parfois en bagarres tandis que le curé, par exemple, ne pense qu'à percevoir sa part de dîme (6, 9 février 1641, 12 novembre 1642; 7, 4 juin 1651, année 1652). A quoi bon entrer dans le détail de disputes si mesquines qu'elles n'ont d'autre mérite que celui de montrer l'âpreté de paysans vivant aux confins de la misère (6, 23 décembre 1634; 19 novembre 1640; 7 octobre 1652; 44 à 58)?

Les conflits, sans cesse renaissants, entre le mayeur d'une part, le greffier d'autre part, sont plus significatifs parce qu'ils révèlent le défaut des gestions qui s'opèrent à distance. Les jésuites devaient en être conscients puisqu'ils tentèrent, à deux reprises au moins, d'imposer un accord, à défaut d'une réconciliation, aux deux adversaires (20, 21, 23; 6, 20 août 1637, 12 novembre 1650).

Jean-Anselme Pirombouff, greffier, calligraphie de longues missives et pousse la coquetterie jusqu'à y glisser des exclamations latines : horresco referens est sa préférée. Sans doute épingle-t-il chacun des abus commis par la dynastie des Du Sart, car après Eugène, mort de «létargie» en 1646, son fils Nicolas lui a succédé et il cumule la charge de receveur. Cet homme «tant difficile et superbe» pressure de corvées les manants obligés de mettre en culture puis de moissonner, même le saint dimanche! les aisances, ce que le greffier estime être un «horrible scandale et capable d'introduire un schisme procédant d'une trop grande ambition d'un laïc» ... Il fixe et perçoit les amendes (160 florins d'or pour un homicide!) et, bien entendu, signale tous les

manquements du greffier, décachette les lettre que celui-ci reçoit de Luxembourg, laisse entendre que les Pères du Collège lui communiquent le courrier qui leur vient d'Aywaille. Sa femme insinue qu'il se rend à La Roche ou à Malines (23; 6, 7 septembre 1634, 18 février 1642; 7, novembre 1652; 16 août 1653) afin que tout le monde sache que son mari a de hautes relations à la Prévôté et au Grand Conseil ...

Le greffier Pirombouff relate tout, à son point de vue, mais il se garde de déposer plainte en bonne et due forme. Sa tactique est plus subtile. Il se fait l'écho d'une opinion publique unanime, qui finirait par imputer aux seigneurs - les Pères jésuites - la responsabilité des abus commis par leur officier (7, 15 juin 1653, 14 juillet 1654).

Longtemps Luxembourg ne réagit pas. Après tout, Du Sart a obtenu des réductions de charges militaires; on n'a découvert jusqu'à présent ni malversation dans ses comptes, ni connivence avec les ennemis. Si les jésuites finissent par le congédier c'est, à notre avis, pour d'autres raisons. D'abord Du Sart s'est aliéné des gens d'une autre condition que la sienne à savoir des nobles. Une certaine comtesse de Suys intervient à Luxembourg pour obtenir «un meilleur et plus agréable officier», ou «un receveur ou concierge [dans l'ancien prieuré] plus raisonnable et hospitalier». Par ailleurs, Du Sart s'en est pris au riche G. de Selys lorsqu'accompagné de quelques soldats, il est venu «fouiller» [=inspecter? empiéter sur?] sa forge et lorsqu'il lui a reproché d'utiliser de la farine qui ne provient pas du moulin banal (7, fin 1653; 7, 18 janvier 1650 et 8 novembre 1651).

Ensuite, Du Sart est violent. Il tire sur un berger de Spa (donc un étranger). Il menace les gens de leur «écraser la tête» de son gros bâton, «avec mines affreuses». La coupe est pleine lorsqu'à deux reprises, aidé de son épouse et le fusil à la main, il frappe et traite de «putaine» la mère du curé de Sougné qui lui avait reproché d'emporter les portes du prieuré lorsqu'il déménageait d'Aywaille pour s'installer à Florzé, terre limbourgeoise (7, 18 août 1652, 29 octobre 1653; 15 et 28 août 1654, liasses 24, 28, 29).

Les violences d'un Du Sart sont le revers de la médaille d'une gestion difficile et complexe même si elle ne régente qu'un microcosme. Peut-être la prise en compte du long terme, une analyse plus minutieuse du contenu de la correspondance, son contrôle systématique à l'aide des autres archives relatives à Aywaille, tout cela apporterait-il un meilleur éclairage. Il n'en restera pas moins que la question essentielle, à savoir le rôle de la violence, est et sera toujours délicate à doser. Comment faire la part entre :

1° ce que nous serions tenté d'appeler la violence «ordinaire» celle qui est le fait d'une société à la fois pauvre et paysanne, avec ses potentats de village (ici , en l'occurrence, un Nicolas Du Sart),

2° le cortège des violences propres à l'époque : les guerres quasi permanentes, l'impuissance du régime espagnol, l'inexpérience d'un ordre religieux - celui des jésuites - supérieurement organisé mais créé pour convertir et enseigner. Dans le cas présent, les Pères du Collège de Luxembourg ont réussi à éviter le pire : la ruine totale ou l'aliénation de leurs revenus et de leurs prérogatives seigneuriales au profit de hobereaux du voisinage. A part de rares visites occasionnelles, les jésuites régnaient de loin. Il leur fallait donc déléguer leurs pouvoirs en distinguant les attributions d'un chacun, ce qu'ils ont fait sans illusion sachant que «quant commis [= le receveur] et censier ont des différends, ils sont tous deux ordinairement en faute» (6, embrevure du 18 mars 1646). S'ils interviennent parfois en faveur des enfants de leurs officiers qui font des études ou qui ont la vocation religieuse (cfr ci-dessus, p 199 et 7, 2 juillet 1656), ils ont plus souvent veillé aux intérêts de l'ensemble de la communauté tantôt devant les tribunaux (lettres reçues de Malines et de Rome, en latin) tantôt auprès des militaires, afin de détourner les passages de troupes (ci-dessus, p. 99). Le plus efficace, à long terme, était d'obtenir des Etats de Luxembourg la réduction des cotes d'impôts. Ainsi, à l'approche du dénombrement de 1656, il faut se presser d'introduire les requêtes, solliciter un avocat afin «qu'elles soient dans le terme et stil convenable», faire davantage payer les gens de Remouchamps et des hameaux parce qu'ils sont à l'écart des passages de troupes ... (7, 12 octobre 1656). Les historiens-démographes feraient bien d'en tenir compte lorsqu'ils interpréteront les dénombremets de feux !

Plus surprenant est le franc-parler des officiers à l'égard de leurs seigneurs et maîtres auxquels, par ailleurs sont prodiguées marques de respect et attentions : on baise les mains de Sa Révérence, on lui offre des tonnelets du meilleur beurre. Mais on ne transige pas avec la vérité : sans visite d'un Père pour prendre des mesures à la suite du passage des Lorrains, «tout irat en désertion. Si votre Révérence désire de savoir les particularitez, on lui desduira, selon la parfaite vérité, estantes telles que pour faire hérissier les cheveux». A propos d'exemptions d'impôts, notons ce rappel des exigences religieuses : «les charges étant trop énormes pour supporter [=avantager] quelqu'un et déchasser le pauvre injustement et à l'appetit des riches, ce qui répugneroit aussy directement à la charité chrestienne». Le fermier Martiny, lui, promet de dire des prières à N.D. de Dieupart aux intentions du Père Recteur mais il n'en souhaite pas moins sa visite à Aywaille et ses directives pour vendre les grains : «Cela nous auroit fort soulagé en nos affaires et nous auroit consolé de vos advis salutaires, spirituels et temporels, et Votre Révérence n'en dit mot, de quoy en mon particulier je suis bien triste».

Enfin, J.A. Pirombouff s'élève à une vue d'ensemble et va jusqu'à taxer de laxisme ses supérieurs «... nous sommes icy dans un misérable et déplorable régime; le tout j'attribue non pas icy [à Du Sart]

seulement mais tout aux environs, à Votre Révérence, comme celle qui l'at installés, le tollère et support, non obstant (sans flatterie) que nous la cognoissions à [pour : être] la bonté mesme. Tel est le jugement des hommes ~~fundé~~ sur ce que, comme Seigneur, elle ~~pe~~ peut le remédier et ne le fait pas. Je rougis d'en entendre haut et bas tant de sentiments et de voir que la haÿnne envers le Serviteur [c.à.d. Du Sart] soit tant universelle et s'y grande qu'elle redunde [=rejaillisse] mesme au Maître» (7, 15 mai 1653, 5 janvier 1650, 5 novembre 1656, 2 août 1652).

H J

Nous voici loin des stéréotypes qui font de la société villageoise d'Ancien Régime une masse indifférenciée et opprimée. Ecrasée de misère, sans doute. Mais un chien-couchant des maîtres - comme le fut Du Sart - n'a pas toujours le dernier mot, ne serait-ce qu'en raison de la réprobation générale, embryon d'une sorte d'opinion publique. Il n'en reste pas moins que l'absentéisme des seigneurs a été ressenti comme un handicap par leurs subordonnés. La présence d'un jésuite à Aywaille aurait-elle évité le pire c'est-à-dire les malheurs de la guerre? Vaine question! La correspondance nous apprend qu'en dépit d'erreurs psychologiques, les officiers du crû, actifs et dévoués, ont assumé leur mission: conserver les droits de leurs maîtres. Conserver! Est-ce l'essentiel d'une gestion?

Orientation bibliographique

Le précédent article puise la plupart de ses informations dans la correspondance des jésuites, classée dans les liasses 6 à 11 par E. HELIN, *Inventaire des Archives du Prieuré et de la seigneurie d'Aywaille*, Bruxelles, 1956, 50 p. Ce fonds est conservé aux Archives de Liège. Pour alléger les références, celles-ci se trouvent entre parenthèses dans le texte; le n° en tête désigne la liasse; les dates reportent à la séquence chronologique. L'ordre a parfois été perturbé par des lecteurs peu soigneux. A la p. 8, n2 on trouvera mention des principaux ouvrages qui traitent de l'histoire locale. Depuis 1956 elle a été sensiblement complétée notamment par un mémoire de Pascal FLERON, *Le prieuré clunisien Saint-Pierre d'Aywaille [...]*, Université de Liège, 1995, 145p., qui n'aborde pas le «règne» des jésuites. Leur collège, déjà célébré par Al. SPUNCK en 1963, a fait l'objet d'un recueil de remarquables articles, réunis par le R.P. J. BIRSENS, dans la revue *Hémecht*, 46e année, n° 1, Luxembourg, 1994, p. 5-345. Que ce soit à propos des collégiens, des catéchismes ou des missions à la campagne, il n'y est pas question d'Aywaille.

/ R

Sans qu'il ne soit non plus directement question de seigneuries luxembourgeoises, on consultera avec profit, à propos des communautés rurales, G. HANSOTTE, *Les institutions politiques et judiciaires [...]*, Crédit Communal, Bruxelles, 1987, p. 225-241, et Br. DUMONT, *Aux origines des communes. Les communautés villageoises dans les pays de Dalhem et de Limbourg. XVIe - XVIIIe siècles. Genèse, structures, évolution*, Crédit Communal, Bruxelles, 1994, 628 p. Myron P. GUTMANN, *War and Rural Life in the Early Modern Law Countries*, Princeton Univ. Press, 1980, ill, graphs, p. 42. La crise de 1652 est confirmée par E. HELIN, *Prix des céréales à Luxembourg [...]* éd. par J. RUWET, *Marché des céréales [...]*, Louvain, 1966, p. 254 et 272 - La meilleur notice sur la reconstruction et la décoration de l'église de Dieupart est celle de M. Pierre-Yves KAIRIS, *Couronnement de la Vierge (vers 1663) Gérard de Lairesse*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 1992.